



La Cour pénale internationale (CPI) a libéré sous conditions ce vendredi l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo, suite à son retentissant acquittement il y a deux semaines de crimes contre l'humanité commis en 2010 et 2011 lors de violences post-électorales en Côte d'Ivoire.

"La Chambre d'appel a décidé à l'unanimité l'ajout d'un ensemble de conditions qui assortissent la mise en liberté" de **Laurent Gbagbo**, dont l'obligation de résider dans un Etat membre de la CPI en attendant un éventuel procès en appel, a déclaré le juge président de la CPI, **Chile Eboe-Osuji**.

Dans leur décision, dernier épisode en date d'un feuilleton judiciaire qui tient en haleine la Côte d'Ivoire, les juges n'ont pas précisé le pays qui accueillerait M. Gbagbo, ni si un retour de l'ancien président dans son pays était envisageable.

La Côte d'Ivoire est bien un des Etats membres de la Cour. Toutefois, ce pays a refusé de remettre à la CPI Simone Gbagbo, épouse de l'ancien président, malgré un mandat d'arrêt délivré en ce sens. La Cour, qui siège à La Haye, pourrait donc refuser le retour de Laurent Gbagbo en Côte d'Ivoire dans l'attente d'un éventuel procès en appel.

"Nous sommes très heureux pour M. (Charles) **Blé Goudé** qu'il soit enfin libéré. C'est une

décision justifiée", a déclaré devant des journalistes son avocat Geert-Jan Knoops, en référence à l'ex-chef du mouvement des Jeunes Patriotes dont la CPI a également décidé la libération.

Devant la CPI, située dans un quartier résidentiel de La Haye, des dizaines de sympathisants ont entonné des chants, brandissant des drapeaux ivoiriens.

"Gbagbo est libre!", "Respectez le pouvoir de Gbagbo!", ont-ils notamment scandé, sous l'œil d'une vingtaine de policiers, déployés pour garantir le maintien de l'ordre.

"Nous sommes très heureux. La réconciliation peut enfin commencer en Côte d'Ivoire", a déclaré Abdon Bayeto, un des plus proches conseillers de l'ancien président ivoirien.

Vendredi matin, au début d'une journée haletante, l'accusation avait déclaré être prête à accepter la mise en liberté de l'ancien président ivoirien et de M. Blé Goudé à condition qu'il leur soit interdit de rentrer en Côte d'Ivoire.

Par AFP
